



**Pacte international relatif  
aux droits civils  
et politiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

CCPR/C/DZA/Q/3/Add.1/Corr.1  
17 octobre 2007

FRANÇAIS SEULEMENT

COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME  
Quatre-vingt-onzième session  
Genève, 15 octobre-2 novembre 2007

**RÉPONSES DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ALGERIENNE  
À LA LISTE DES POINTS À TRAITER (CCPR/C/DZA/Q/3) À L'OCCASION  
DE L'EXAMEN DU TROISIÈME RAPPORT PÉRIODIQUE DE L'ALGÉRIE  
(CCPR/C/DZA/3)\***

**Corrigendum**

A la réponse 10, point 3, les deux premiers paragraphes doivent se lire comme suit:

Le nombre de condamnés à mort dont la peine n'a pas encore été commuée est de 112 réparti, selon les infractions commises, comme suit :

- 28 pour assassinat,
- 07 pour association de malfaiteurs et vol aggravé,
- 74 pour actes terroristes,
- 03 pour contrefaçon de monnaie et association de malfaiteurs.

---

\* Conformément aux informations communiquées aux États parties concernant le traitement de leurs rapports, les services d'édition n'ont pas revu le présent document avant sa traduction par le secrétariat.